

L'an deux mille treize, le 28 novembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Ville d'ORCHIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BAILLY, Maire, en session ordinaire, suite à la convocation faite le 22 novembre 2013

Présents : Dominique BAILLY, Maire, Guy DERACHE, Nadine SAVARY, Gérard DEPRET, Michèle ABELOOS, Didier BAERT, Nelly THIEFFRY, Jacques LEMAIRE, Isabelle DEREGNAUCOURT, Adjoints au Maire, Jean DEREGNAUCOURT, Annie DUPUIS, Viviane SLUSAREK, André PLUQUE, Corinne PLAISANT, Elisabeth TELLIEZ, Jean-Luc DINGHUIN, Frédéric SZYMCZAK, Grégory DOLIGEZ, Ingrid VERON, Bénédicte GORISSE, Eric PECQUEUR, Catherine LECOINTRE, Elisabeth ASSUNCAO

Ont donné pouvoir : Jeannine DEWEZ à Michèle ABELOOS, Joël BAERT à Guy DERACHE, Daniel GRUSZCZYNSKI à Viviane SLUSAREK, Edith LORIO à Dominique BAILLY, Christophe BRAEM à Frédéric SZYMCZAK, Christophe MONDOU à Catherine LECOINTRE

Absents:

Monsieur le Maire propose de choisir comme secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc DINGHUIN et comme secrétaire adjointe Madame Virginie MEAUZOONE.

Monsieur le Maire propose ensuite d'approuver le compte rendu de la réunion précédente dont un exemplaire a été transmis à chaque Conseiller Municipal avec la présente convocation.

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Dénomination de la « rue du Domaine de la Bergerie »
- 2/ Acquisition du demi-fossé à SOFIM
- 3/ Subvention au comité Départ de 150 €
- 4/ Adhésion à CITES UNIES FRANCE
- 5/ Affiliation au CDG 59 du Syndicat Mixte Région Numérique
- 6/ Désignation de Mme Carine JOURDAIN comme Présidente du Conseil de Quartier Sud
- 7/ Convention avec l'Association Pévèle Nature
- 8/ Ouverture de crédit
- 9/ Achat du bâtiment sis 36 place du Général de Gaulle
- 10/ Adoption des statuts de la Communauté de Communes Pévèle Carembault
- 11/ Election des délégués de la Ville d'Orchies à la Communauté de Communes Pévèle Carembault
- 12/ Tarif 2013 de la patinoire

13/ Tarifs des services 2014

14/ Transformation de poste au tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une motion a été déposée le 25 novembre par Madame Nadine SAVARY et sera donc évoquée en fin de séance après épuisement de l'ordre du jour.

- 1 -

Dénomination de la « rue du Domaine de la Bergerie »

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE la dénomination du Domaine de la Bergerie, « rue du domaine de la Bergerie ».

Monsieur le Maire explique que cette délibération est proposée en raison de difficultés de distribution du courrier. Après discussion en Conseil de Quartier et après consultation des habitants de ce quartier, la Municipalité a reçu un accord majoritairement favorable à cette nouvelle dénomination avec tous les changements administratifs que cela implique.

- 2 -

Acquisition du demi-fossé à SOFIM

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal d'acquiescer pour l'euro symbolique le demi-fossé appartenant à la société SOFIM dans le cadre de la réalisation d'un parking en face de la piscine. Il souligne que la société SOFIM a pour projet de bâtir le domaine du Moulin composé de 32 maisons individuelles de type 4 et 5. Cette opération est menée en partenariat également avec NOREVIE, qui doit construire un collectif de 18 appartements à côté de leur immeuble sis rue du Grand Camp. Il rappelle également qu'un parking doit être réalisé à la place du germeoir à pommes de terre pour les locataires de NOREVIE. Il ajoute enfin, concernant le germeoir que l'EPF (Etablissement Public Foncier) vient de choisir l'entreprise chargée des travaux de démolition qui sont programmés à partir de février 2014.

Monsieur Guy DERACHE explique que lors d'un précédent Conseil Municipal, une délibération avait été prise afin de réaliser un parking en face de la piscine de 120 places par la Communauté de Communes du Cœur de Pévèle. L'acquisition du demi-fossé par la Commune permettra de prolonger de 5 mètres ce parking et le busage de ce fossé coûtera approximativement 35 000 €, pris en charge par la Communauté De Communes du Cœur de Pévèle.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition du demi-fossé par la Commune à la société SOFIM pour l'euro symbolique.

- 3 -

Subvention au Comité Départ de 150 €

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de 150 € à l'association « Comité Départ » qui organise un séjour humanitaire au Cambodge en février 2014. Un Orchésien de 17 ans y participera. La Municipalité a étudié le dossier et a décidé d'y participer en subventionnant l'association à hauteur de 150 € dans le cadre de la coopération décentralisée.

Madame Nadine SAVARY ajoute que l'Orchésien participant à ce séjour humanitaire fera un rendu de ce dernier et est prêt à présenter une exposition dans le cadre de la prochaine Semaine de la Solidarité Internationale.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE l'octroi d'une subvention de 150 € à l'Association Comité Départ.

- 4 -

Adhésion à CITES UNIES FRANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'association CITES UNIES France dans le cadre de la coopération décentralisée. Le montant de la cotisation annuelle se monte à 526 €. Il ajoute que CITES UNIES FRANCE est une association française qui permet d'associer les collectivités adhérentes à un projet politique commun. Il s'agit de donner plus d'efficacité à la démarche de coopération décentralisée engagée par la Ville d'Orchies avec le Mali.

En réponse à Madame Catherine LECOINTRE, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une grande association nationale basée à Paris qui a pour objet d'accompagner ses adhérents dans les politiques de coopération décentralisée. L'adhésion se monte à 6 centimes par habitants.

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion à l'association CITES UNIES FRANCE.

Affiliation au CDG 59 du Syndicat Mixte Région Numérique

A la demande du Syndicat Mixte Région Numérique,

Le Conseil Municipal,

Appelé à délibérer conformément à l'article L 5211-18 CGCT,

DONNE,

A l'unanimité,

Un Avis favorable à l'affiliation volontaire du Syndicat Mixte Région Numérique au Centre de Gestion du Nord (CDG 59).

Désignation de Mme Carine JOURDAIN comme Présidente du Conseil de Quartier Sud

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner Madame Carine JOURDAIN en qualité de Présidente du conseil de Quartier Sud en remplacement de Monsieur Francis MASCLET. En effet, ce dernier avait souhaité prendre la Présidence de ce Conseil de Quartier ; étant gendarme, sa hiérarchie était d'accord dans un premier temps et a émis un avis défavorable dans un second temps. Monsieur MASCLET étant aux ordres de sa hiérarchie, il a démissionné de ce poste de Président mais reste membre de ce Conseil de Quartier. Madame JOURDAIN est déjà membre de ce Conseil de Quartier depuis plusieurs années et souhaite s'investir davantage.

Monsieur Frédéric SZYMCZAK remercie les Présidents et les membres des différents Conseils de Quartier pour le travail effectué ainsi que le personnel municipal et plus particulièrement les services techniques pour leur implication dans les réponses données aux Conseils de Quartier. Il informe l'assemblée qu'un « 4 pages » va bientôt être distribué pour expliquer l'action des Conseils de Quartier.

Monsieur le Maire souligne que cela représente l'exercice de la démocratie participative, exercice compliqué à mettre en œuvre. Il rappelle que c'est un engagement citoyen, bénévole et que ce n'est pas toujours évident de trouver le temps de s'investir pour sa Commune. Il ajoute que ce n'est pas une procédure obligatoire pour une Ville de la taille d'Orchies et remercie Monsieur Frédéric SZYMCZAK d'avoir pris le relais de Madame Viviane SLUSAREK dans ce dossier. Il remercie toutes les personnes qui contribuent à la réussite de ces Conseils de Quartier.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la désignation de Madame Carine JOURDAIN en qualité de Présidente du Conseil de Quartier Sud.

- 7 -

Convention avec l'Association « Pévèle Nature »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver une convention avec l'Association « Pévèle Nature » dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Il souligne que toutes les activités proposées par l'Association « Pévèle Nature » sont assurées à titre gratuit.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE la convention avec l'Association « Pévèle Nature » et autorise Monsieur le Maire à la signer.

- 8 -

Ouverture de crédit

Monsieur le Maire soumet au vote du Conseil Municipal, à la demande de la Trésorerie, une ouverture de crédit afin de compléter les écritures concernant les amortissements comme suit :

Recettes d'investissement

Chapitre 040	Article 281531	S/F 01	+ 18 000 €
	Article 281532	S/F 01	+ 43 000 €

Chapitre 021		S/F 01	- 61 000 €
--------------	--	--------	------------

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 042	Article 6811	S/F 01	+ 61 000 €
--------------	--------------	--------	------------

Chapitre 023		S/F 01	- 61 000 €
--------------	--	--------	------------

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'ouverture de crédits ci-dessus.

- 9 -

Achat du bâtiment sis 36 place du Général de Gaulle

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Général du Nord avait acquis l'immeuble sis 36 place du Général de Gaulle afin d'y installer son Point Relais Services. A la fermeture de ce dernier, le Conseil Général a décidé de mettre en vente cet immeuble et la Commune s'y est intéressé pour y installer certains services municipaux. Le bâtiment est proposé à la vente au prix de 386 000 €. La Commune, en accord avec le Conseil Général du Nord, propose d'étaler les échéances en 3 annuités :

- En 2014, une annuité de 130 000 €
- En 2015, une annuité de 130 000 €
- En 2016, une annuité de 126 000 €.

Le Conseil Général est d'accord pour vendre à la Commune ce bâtiment en l'état, avec le mobilier et les réseaux informatiques.

En réponse à Madame Catherine LECOINTRE, Monsieur le Maire informe que l'immeuble appartenait auparavant à un particulier, la famille LAMBERT. Le Conseil Général l'avait acheté, requalifié et y avait mis en place un point relais services.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE l'achat du bâtiment sis 36 place du Général de Gaulle appartenant au Conseil Général du Nord en trois annuités.

- 10 -

Adoption des statuts de la Communauté de Communes « Pévèle-Carembault »

Monsieur le Maire précise que le processus de création de la Communauté de communes a été lancé depuis plusieurs mois, qu'elle doit être effective à partir du 1^{er} janvier 2014. Il faut se prononcer sur les statuts de la Communauté de Communes qui représentent une synthèse des statuts de toutes les communautés de Communes en faisant partie, et de la commune de Pont à Marcq, pour être opérationnel dès le début d'année prochaine. Ces statuts regroupent toutes les compétences optionnelles des différents territoires regroupant cette communauté de Communes « Pévèle-Carembault ».

Madame Nadine SAVARY souligne que le groupe communiste s'est toujours abstenu sur le dossier de la Communauté de Communes et estime qu'à terme, c'est la mort des Communes puisque toutes les décisions seront prises au niveau intercommunal. Elle rappelle que la population n'a pas été informée ni associée à la création de cette Communauté de

Communes. Le groupe communiste demandait un référendum quant à la création de cette intercommunalité afin d'y associer la population qui ne sait pas qu'en mars 2014, elle devra flécher le vote pour les délégués à la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire estime que Madame Nadine SAVARY ne connaît pas son dossier dans la mesure où il n'est nullement question de 2015 et 2017. Il rappelle que la Communauté de Communes sera effective en 2014. Les statuts qui sont proposés à l'adoption seront valables au moins jusqu'en 2017. C'est le nouveau Conseil Communautaire qui décidera si des compétences optionnelles reviendront aux Communes. Il estime que la Communauté de Communes est profitable aux concitoyens : pour la petite enfance, sans elle, la Commune d'Orchies n'aurait jamais pu créer une crèche. Il estime que c'est parce que la Commune entre dans une nouvelle Communauté de Communes qu'elle pourra créer en 2015 une nouvelle crèche dans le quartier du Carnoy avec 15 nouveaux lits. Sans la Communauté de Communes, le Centre culturel le PACBO n'aurait pas pu voir le jour non plus. Il en est de même pour la compétence sportive.

Les électeurs éliront en mars prochain leurs représentants au Conseil Municipal et au Conseil Communautaire. C'est la démocratie participative. Pendant 6 ans les personnes élues représenteront les intérêts de la Commune et de la Communauté de Communes.

Monsieur Jean DEREGNAUCOURT souligne qu'il a regardé ce qu'il connaît le mieux, les ordures ménagères, et souligne que dans les statuts ne reprennent pas la Taxe sur les Ordures Ménagères (TEOM). Ainsi, la Communauté de Communes « Pévèle-Carembault » ne pourrait pas la toucher. Il informe également que, sur les compétences optionnelles, une réécriture serait nécessaire afin d'être plus lisible et sans ambiguïté surtout au niveau de la compétence ordures ménagères.

Monsieur le Maire explique que, concernant la TEOM, il faut se référer à l'article 6 page 2 qui stipule les ressources de la Communauté : au point 8 il est fait référence aux différentes taxes. Ces statuts ont été travaillés par les services des différentes Communautés de Communes mais aussi par les Syndicats concernés et validés en dernier ressort par la Préfecture. Ces statuts sont présentés en Conseil Municipal en l'état, on peut toujours trouver une meilleure formulation. Mais ils ont été travaillés en amont avec tous les services concernés. Des amendements pourront être apportés aux statuts par la Communauté de Communes dans la procédure classique de modification des statuts. Les différentes remarques seront prises en compte par Conseils Municipaux et transmises au Conseil Communautaire pour amendement aux statuts.

Monsieur Eric PECQUEUR estime que, si les Communes se regroupent, il est pour si c'est pour améliorer les conditions de la population, mais il souligne qu'à l'heure actuelle le regroupement est là pour effectuer des économies d'échelle. Les communes verront à terme une dégradation des services publics.

Monsieur le Maire souligne qu'il ne considère pas Orchies par le petit bout de la lorgnette et qu'il est heureux d'être un élu local qui travaille pour sa Commune. Il est fier d'être « un petit politicien » aux dires de Monsieur PECQUEUR. Il remercie encore Monsieur Eric PECQUEUR de son engagement pour la Ville et souligne que les Orchésiens peuvent le voir au moins en Conseil Municipal.

Madame Nadine SAVARY soutient les propos de Monsieur Eric PECQUEUR et soutient qu'elle connaît son dossier sur l'intercommunalité sur le bout des doigts. Elle souligne qu'elle représente le groupe communiste et souhaite qu'il n'y ait plus d'individualisme.

Madame Catherine LECOINTRE, au nom du groupe Orchies Autrement rappelle qu'ils ont appris par voie de presse le ralliement de Christophe BRAEM à la future liste proposé par Monsieur le Maire et en ont été très surpris. Ils ont, à cet effet, et par respect pour leurs 33% d'électeurs aux dernières municipales demander à Christophe BRAEM de démissionner du Conseil Municipal. Elle ne sait pas s'il a postulé à un poste de délégué communautaire mais si tel est le cas, il ne représentera pas le groupe Orchies Autrement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Madame Nadine SAVARY et Messieurs Grégory DOLIGEZ et Eric PECQUEUR,

ADOpte les statuts de la Communauté de Communes « Pévèle-Carembault ».

- 11 -

Election des délégués de la Ville d'Orchies à la Communauté de communes « Pévèle-Carembault »

Monsieur le Maire propose d'élire les six délégués de la Ville d'Orchies à la Communauté de Communes « Pévèle-Carembault ». Il souligne que ces délégués seront élus du 1^{er} janvier 2014 jusqu'aux élections municipales de 2014. Là il y aura un fléchage pour les représentants à la Communauté de Communes. IL propose donc les candidatures suivantes :

- Comme titulaires :
 - ✓ Dominique BAILLY
 - ✓ Michèle ABELOOS
 - ✓ Guy DERACHE
 - ✓ Isabelle DEREIGNAUCOURT
 - ✓ Christophe BRAEM
 - ✓ Ingrid VERON
- Comme suppléants :
 - ✓ André PLUQUE
 - ✓ Annie DUPUIS

Madame Catherine LECOINTRE demande si cette proposition est fermée dans la mesure où il n'y a pas eu d'appel à candidature.

Monsieur le Maire propose cette liste mais il est toujours possible de proposer une autre liste de 6 titulaires.

Madame Catherine LECOINTRE souligne que le Groupe Orchies Autrement est exclu d'office. En réponse, Monsieur le Maire souligne que c'est la démocratie. Elle ne voit pas où se trouve la démocratie.

Madame Nadine SAVARY souligne que Monsieur André PLUQUE ne représente pas le groupe Communiste.

Monsieur Eric PECQUEUR ne comprend pas la règle de proposer une liste de 6 titulaires et 2 suppléants. Il propose donc sa candidature.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de Mesdames Nadine SAVARY, Elisabeth ASSUNCAO et de Monsieur Didier BAERT et le vote contre de Mesdames Bénédicte GORISSE, Catherine LECOINTRE et de Messieurs Grégory DOLIGEZ, Eric PECQUEUR et Christophe MONDOU,

ADOpte la liste proposée ci-dessus.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Eric PECQUEUR s'il propose sa candidature. Ce dernier lui répond par l'affirmative. Madame Catherine LECOINTRE propose également sa candidature. Monsieur le Maire demande si c'est sur la même liste et propose une suspension de séance.

Monsieur le Maire met au vote les candidatures de Madame Catherine LECOINTRE et de Monsieur Eric PECQUEUR. Monsieur le Maire ne sait pas si les candidatures sont recevables. Concernant la candidature de Monsieur Eric PECQUEUR, sont favorables, Messieurs PECQUEUR et MONDOU et Mesdames SAVARY, GORISSE et LECOINTRE. Quant à la candidature de Madame Catherine LECOINTRE, les mêmes personnes sont favorables. Monsieur le Maire souligne que cela n'a aucun sens, mais comme il semble que la démocratie soit remise en compte, il s'exécute.

Madame Catherine LECOINTRE estime que les règles ont été mal expliquées au départ. Monsieur le Maire explique donc le fonctionnement. Monsieur Eric PECQUEUR souligne que c'est de la démocratie « autoritaire ». Monsieur le Maire souligne qu'il ne s'agit pas d'une démocratie autoritaire mais d'une démocratie, Madame LECOINTRE et Monsieur PECQUEUR étant minoritaires dans ce Conseil.

Madame Viviane SLUSAREK estime que s'il y a des questions à poser sur l'ordre du jour qui est reçu par les Conseillers Municipaux en temps et en heure, il faut les poser aux services administratifs qui peuvent y répondre, mais pas autour de la table du Conseil Municipal.

Monsieur Frédéric SZYMCZAK souligne que le Conseil va élire des représentants pour une période de trois mois, il ne trouve pas logique de présenter des personnes qui ne représentent pas le choix de la majorité de la population.

Madame Catherine LECOINTRE retire sa candidature dans la mesure où elle estime que cela ne sert à rien de la maintenir.

Monsieur Grégory DOLIGEZ ne comprend pas l'intervention de Madame SLUSAREK qui estime que le Conseil Municipal n'est pas un lieu de discussion.

Madame Viviane SLUSAREK estime que l'on peut interpréter ses propos comme on veut mais souligne que les invitations avec l'ordre du jour du présent Conseil ont été envoyées suffisamment tôt pour éviter ce genre de débat. Elle ajoute que quand on arrive en Conseil, on est censé savoir de quoi on va parler.

Monsieur le Maire d'ajouter que la Majorité Municipale est libre de proposer les candidatures qu'elle souhaite sur un tel projet.

Madame Nadine SAVARY, en réponse à Frédéric SZYMCZAK, estime que ce n'est pas le reflet de la population d'Orchies puisque la présidente du groupe communiste n'a pas été invitée à participer à cette liste alors qu'elle était seconde sur la liste de la majorité à l'époque. Elle souligne que la vraie démocratie c'est de participer quitte à empêcher une personne à faire des bêtises.

Madame Catherine LECOINTRE souligne que Monsieur Christophe BRAEM n'ayant pas encore démissionné du groupe Orchies Autrement, il représente ce groupe sur la liste des délégués jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur le Maire estime que Monsieur Christophe BRAEM est cohérent sur le sujet de l'intercommunalité et il souligne qu'il a publiquement dit que le bilan municipal était bon.

- 12 -

Tarifs 2013 de la patinoire

Le Maire informe le Conseil Municipal que la patinoire sera installée sur la place du 7 décembre 2013 au 5 janvier 2014 et propose le tarif de 2,50 € l'heure par personne et de 1,50 € l'heure par personne membre d'un groupe d'au moins dix (10) personnes. Il souligne que ces tarifs restent inchangés depuis l'an passé.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le tarif de la patinoire pour les fêtes de fin d'année 2013.

- 13 -

Tarifs des services 2014

Monsieur Gérard DEPRET, Adjoint aux Finances, explique que les tarifs restent identiques aux tarifs de l'année 2013 à quelques exceptions près, à savoir : les droits de place

car les tarifs posaient des problèmes au placier, ceux-ci ont donc évolué quelque peu, et au niveau des friteries (il est proposé un tarif unique de 225 € par trimestre).

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,

Hormis l'abstention de monsieur Eric PECQUEUR,

APPROUVE les tarifs des services pour l'année 2014 comme suit :

Tarifs 2014 en euros au 01.01.2014	
------------------------------------	--

DROITS DE PLACE MARCHES ET FETES FORAINES		
<u>a - marchés (le mètre linéaire)</u>		
abonnés	0,50	
non abonnés	0,60	
non abonnés dimanche	0,60	
<u>b - expositions (le mètre linéaire)</u>		
	2,70	
<u>c - fêtes foraines (par jour)</u>		
2 jours facturés à la ducasse de pâques		
3 jours 1/2 facturés à la ducasse de septembre		
jusqu'à 100m ²	0,40€/m ²	
au-delà de 100m ²	0,35€/m ²	
d - friterie	225€/trim	

LOCATION DU FOYER CROIZAT		
caution	300,00	
<u>a - vin d'honneur</u>		
habitants d'Orchies	215,00	
extérieurs	755,00	
<u>b - avec cuisine</u>		
habitants d'Orchies	340,00	
extérieurs	820,00	

LOCATION SALLE JEAN-PIERRE DORCHIES		
(pour habitants d'Orchies)		
caution		

	300,00	
location + nettoyage par la Ville	215,00	

LOCATION RESTAURANT SCOLAIRE		
(associations et groupements)		
<u>a - première utilisation (location gratuite)</u>		
caution	400,00	
nettoyage	50,00	
<u>b - deuxième demande (et suivantes)</u>		
caution	400,00	
location + nettoyage	310,00	
location + nettoyage + cuisine	360,00	

GARDERIE SCOLAIRE		
Q1	1,87	
Q2	2,86	
Q3	3,79	
Q4	4,60	
extérieurs	6,53	
uniquement le matin ou le soir (2/3 prix normal)		
Q1	1,24	
Q2	1,91	
Q3	2,53	
Q4	3,07	
extérieurs	4,36	

RESTAURANT SCOLAIRE		
<u>a - abonnement</u>		
pour l'année (pour 5 jours par semaine)		
Q1	270,55	
Q2	345,00	
Q3		

	507,45	
Q4	548,00	
extérieurs	696,90	
par appel de fonds (pour 5 jours par semaine)		
Q1	54,11	
Q2	69,00	
Q3	101,49	
Q4	109,60	
extérieurs	139,38	
par jour de fonctionnement et par période		
Q1	10,82	
Q2	13,80	
Q3	20,30	
Q4	21,92	
extérieurs	27,88	
Dans le cadre du forfait, un remboursement pourra être opéré - en cas de maladie de l'enfant (sous réserve de présentation d'un certificat médical) - en cas d'absence de l'enseignant non remplacé Dans ces deux cas 2 jours de carence seront appliqués		
Dans le cadre du forfait, un remboursement sera également possible dans le cadre de la classe découverte		
<u>b- tickets occasionnels (avec inscription préalable)</u>		
Q1	1,67	
Q2	2,11	
Q3	3,17	
Q4	3,37	
extérieurs	4,23	
personnel communal et personnel du centre de loisirs		

	3,37	
prise en charge de 1,02 par la Commune soit à régler par l'agent	2,35	
personnel centre de loisirs sur site extérieur (par jour)	6,74	
prise en charge de 1,02 par la Commune soit à régler par l'agent	4,70	
fonctionnaires	5,71	
c - tickets occasionnels (sans inscription préalable)	6,00	

CENTRE DE LOISIRS (site Orchies)	Par jour	équivalent à l'heure
<u>a - journée</u>		
Q1 a	2,00	0,25 €/h
Q1 b	2,70	0,34 €/h
Q1 c	3,40	0,43 €/h
Q2	6,03	
Q3	7,03	
Q4	8,65	
extérieurs	19,89	
occasionnels	tarif + 2€	
extérieurs scolarisé à Orchies et parenté à Orchies	9,95	
<u>b - journée avec garderie</u>		
Q1 a	2,50	0,25 €/h
Q1 b	3,40	0,34 €/h
Q1 c	4,30	0,43 €/h
Q2	7,47	
Q3	8,89	
Q4	10,81	
extérieurs	24,87	
occasionnels	tarif + 2€	
extérieurs scolarisés à Orchies et parenté à Orchies	13,67	
<u>c - demi-journée</u>		

soit le matin, soit l'après-midi repas du midi compris		
Q1 a	1,19	0,25 €/h
Q1 b	1,62	0,34 €/h
Q1 c	2,04	0,43 €/h
Q2	4,17	
Q3	5,15	
Q4	5,97	
extérieurs	12,42	
occasionnels	tarif + 2€	
extérieurs scolarisés à Orchies et parenté à Orchies	7,47	
<u>d - demi-journée avec garderie (du matin ou du soir)</u>		
soit le matin, soit l'après-midi repas du midi compris		
Q1 a	1,69	0,25 €/h
Q1 b	2,30	0,34 €/h
Q1 c	2,90	0,43 €/h
Q2	4,97	
Q3	5,97	
Q4	6,96	
extérieurs	14,91	
occasionnels	tarif + 2€	
extérieurs scolarisés à Orchies et parenté à Orchies	9,95	
<u>e - demi-journée du mercredi</u>		
l'après-midi sans le repas du midi		
Q1 a	0,88	0,25 €/h
Q1 b	1,19	0,34 €/h
Q1 c	1,51	0,43 €/h
Q2	2,67	
Q3	3,12	
Q4		

	3,84	
extérieurs	8,83	
extérieurs scolarisés à Orchies et parenté à Orchies	4,42	
<u>f - demi-journée du mercredi avec garderie</u>		
l'après-midi sans le repas du midi		
Q1 a	1,38	0,25 €/h
Q1 b	1,87	0,34 €/h
Q1 c	2,37	0,43 €/h
Q2	4,19	
Q3	4,90	
Q4	6,03	
extérieurs	13,87	
extérieurs scolarisés à Orchies et parenté à Orchies	6,93	
CENTRE DE LOISIRS (sites extérieurs 5 jours)		
ticket semaine		
Q1 a	12,50	0,25 €/h
Q1 b	22,50	0,45 €/h
Q1 c	30,00	0,60 €/h
Q2	60,30	
Q3	70,30	
Q4	86,50	
extérieurs	198,90	
extérieurs scolarisés à Orchies et parenté à Orchies	99,50	

SEJOUR HIVER		
Q1	149,20	
Q2	261,10	
Q3	298,40	
Q4		

	372,99	
extérieurs	559,50	

SEJOUR PRINTEMPS		
Q1	105,93	
Q2	185,39	
Q3	211,87	
Q4	264,83	
extérieurs	397,24	

SEJOUR ÉTÉ		
Q1	350,70	
Q2	613,72	
Q3	701,40	
Q4	876,75	
extérieurs	315,13	1

pour chaque séjour, possibilité de payer en 3 fois		
--	--	--

TARIF MAJORE		
en cas de retard de paiement pour la garderie scolaire, le restaurant scolaire, le centre de loisirs et les écoles de sports		
FORFAIT FIXE quel que soit le montant de la facture	5,00	

CARTE SERVICE ENFANCE	gratuite	
son remplacement	5,00	
ECOLES DE SPORTS		
trimestre Orchies	8,44	
trimestre extérieurs	13,52	

BRANCHEMENTS ELECTRIQUES MARCHE		
par an	73,00	

caution clef	10,00	
--------------	-------	--

MAISON DE LA VIE ASSOCIATIVE		
caution clef	16,00	

BIBLIOTHEQUE		
droit d'inscription (à vie)	5,00	
chèque de caution (annuel)	40,00	
VACATIONS FUNERAIRES		
police municipale	20,00	

TAXE INHUMATION ET EXHUMATION	25,00	
--------------------------------------	-------	--

CONCESSION CIMETIERE		
30 ans (droits perçus au profit du CCAS)	100,00	
50 ans (droits perçus au profit du CCAS)	200,00	
columbarium (50 ans) (droits perçus au profit du CCAS)	200,00	
achat de case columbarium (droits perçus au profit de la Ville)	450,00	

REPAS DES AINES (conjoint non bénéficiaire)	16,00	
--	-------	--

FETE DU CENTRE DE LOISIRS		
ticket boisson ou repas (l'unité)	1,50	

LOCATION BARRIERES METALLIQUES (par barrière)	2,00	
--	------	--

REMORQUE POUR ENLEVEMENT ELAGAGES		
au profit du CCAS	25,00	

DROITS DE STATIONNEMENT ET DE DEPOT		
<u>a - échafaudage ou clôture de chantier</u>		
jusqu'à 10 mètres linéaires	3,10€/jour	
supérieur à 10 mètres linéaires	5,10€/jour	
<u>b - dépôt de benne ou matériaux</u>		
benne jusqu'à 12 m3 ou 6m2 de dépôt	3,10€/jour	
benne + de 12 m3 ou surface supérieure	5,10€/jour	

c - mise à disposition de matériels		
panneaux mobiles de stationnement interdit ou réservé	15,50 €	
limitation à 3 panneaux et à 3 jours		
le forfait comprend le dépôt et l'enlèvement du matériel		

VENTE DE BOISSONS ET FRIANDISES en cas de manifestation culturelle ou festive		
boisson	1,50	
friandise	0,50	

RESERVATION DES STANDS MARCHES DE NOEL		
stand normal	50,00	
stand d'angle	70,00	

Quotients familiaux	< 369 €
Q1a	370 € < <499 €
Q1b	500 € < <600 €
Q1c	601 < <750 €
Q2	751 < <900 €
Q3	900 € <
Q4	
Q Extérieur	

- 14 -

Transformation de poste au tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle que suite au départ en retraite de Monsieur Dominique FLINOIS au 1^{er} janvier 2014 et à l'embauche de Monsieur Eric DE WAEL à compter du 1^{er} décembre 2013 pour le remplacer, il y a lieu de transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe. Monsieur le Maire ajoute que la Commune remplace toutes les personnes qui partent en retraite.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE la transformation de poste au tableau des effectifs.

- 15 -

Motion

Monsieur le Maire explique à Madame Nadine SAVARY que la motion qu'elle propose n'est pas une question, il souligne que dans le règlement intérieur ne peuvent apparaître que des questions. Il laisse donc la parole à Madame Nadine SAVARY pour la lecture de cette motion et conclut ensuite le Conseil Municipal.

La séance est levée à 20 h 45

	SIGNATURE
Dominique BAILLY	
Guy DERACHE	
Nadine SAVARY	
Gérard DEPRET	
Michèle ABELOOS	
Didier BAERT	
Nelly THIEFFRY	
Jacques LEMAIRE	
Isabelle DEREIGNAUCOURT	
Jean DEREIGNAUCOURT	
Annie DUPUIS	
Viviane SLUSAREK	
André PLUQUE	
Corinne PLAISANT	
Elisabeth TELLIEZ	
Jean-Luc DINGHUIN	
Frédéric SZYMCZAK	
Grégory DOLIGEZ	
Ingrid VERON	
Bénédicte GORISSE	

Eric PECQUEUR	
Catherine LECOINTRE	
Elisabeth ASSUNCAO	
Jeannine DEWEZ (Procuration à Michèle ABELOOS)	
Joël BAERT (Procuration à Guy DERACHE)	
Daniel GRUSZCZYNSKI (Procuration à Viviane SLUSAREK)	
Edith LORIO (Procuration à Dominique BAILLY)	
Christophe BRAEM (Procuration à Frédéric SZYMCAK)	
Christophe MONDOU (Procuration à Catherine LECOINTRE)	